

Vers une grève générale illimitée ?

*Giscard veut mettre la télé
à son heure : privatisation des profits,
socialisation des charges. Mais la machine
pourrait bien gripper, si les travailleurs....*



Votée à la veille des vacances, dans une indifférence quasi générale, la loi de démantèlement de l'O.R.T.F., aggravée par ses décrets d'application, personnalisée par les sept P.D.G. récemment nommés, se découvre telle qu'elle était déjà apparue : un instrument redoutable fabriqué par le pouvoir pour porter atteinte à la fois au service public, à ses missions, et au personnel de l'Office. La bataille qui s'engage actuellement, sur le plan syndical, contre l'application des textes promulgués, en vue d'une négociation immédiate et globale, implique de réexaminer la réforme à ces trois niveaux.

Présentée comme une victoire pour le maintien du service public, la loi a été en fait le résultat d'un compromis dont Chirac a pris l'initiative, ainsi d'ailleurs qu'il l'avait déclaré dès le 3 juillet. Ce compromis a instauré — on ne l'a pas assez souligné jusqu'à présent — un partage très clair, très net, aux termes duquel le secteur public est réduit à la 3ème chaîne de télévision, à la Radio et à la diffusion, tandis que le secteur privé pénètre — à visage plus ou moins découvert — aussi bien à la 1ère qu'à la seconde chaîne de télévision, et qu'à la société de production lourde des Buttes-Chaumont.

La comparaison de l'organisation générale des trois chaînes révèle incontestablement ce processus. Alimentée uniquement par la redevance, ne diffusant aucun message publicitaire, la 3ème



chaîne se voit confier des missions nationales, des missions régionales et des missions internationales avec les T.O.M.-D.O.M. et l'ex-D.A.E.C. Elle sera la chaîne de la « libre parole » (?) du cinéma et de la régionalisation. Elle constitue le dernier îlot du service public, malgré — ou à cause de — sa diffusion encore limitée sur le territoire national. Le choix de cette chaîne n'est pas le fruit d'un hasard. Elle servira de soupape, d'une part, à la contestation (et dans des limites bien étroites), de vitrine à la liberté d'expression d'autre part, et (pourquoi pas ?) de support, et en conséquence de source de profit, au cinéma. La nomination de Jean-Charles Edeline comme président de la production lourde des Buttes-Chaumont n'est pas sans signification. N'oublions pas que sous sa présidence l'Union Générale Cinématographique, société nationale, est retournée au secteur privé...

Secteur public encore préservé de la mainmise des intérêts privés : les trois chaînes de radio — en concurrence avec les postes privés périphériques et la diffusion.

Par contre comment parler de service public, en ce qui concerne la 1ère et la seconde Chaîne de Télévision ? Il est évident que quels que soient leurs P.D.G. (et la nomination de Marcel Jullian n'est pas pour nous rassurer...) ces chaînes fonctionneront à plus ou moins brève échéance comme de simples organismes de

programmation par l'intermédiaire desquels les sociétés privées de production diffuseront leurs émissions. Alimentées par la publicité, financées par la publicité et par une partie seulement de la redevance, soumises à la concurrence, à la loi du marché, ces deux chaînes seront, en fait, sinon encore en droit, des chaînes privées, avec, pour inconvénient particulier à ce savant système, une dépendance totale du pouvoir politique en matière d'informations et de propagande.

Le « compromis Chirac » constitue donc un cocktail redoutable destiné à faire passer au privé le secteur public de l'audio-visuel, par étapes successives, secteur par secteur.

INFORMER, EDUQUER, DIVERTIR. Comment de telles sociétés pourront-elles remplir la mission légale de l'ex-Office : informer, éduquer, divertir ? Sans jouer les Cassandre, on peut hélas prévoir que la programmation des deux principales chaînes de télévision sera basée essentiellement sur les sports, les variétés et les feuilletons, à l'exception de quelques productions de prestige, coûteuses et rares, destinées à faire valoir le reste. Soumises à la loi de la concurrence, aux résultats des indices d'écoute, à la pression des annonceurs de publicité, entièrement dépendantes, en outre, du ministère des Finances, les deux sociétés « nationales » (?) de télévision rempliront parfaitement bien les objectifs du capitalisme monopolistique d'Etat : privatisation du profit et socialisation des charges. Elles joueront leur rôle d'appareil idéologique de la classe dominante : de la « télévision de l'insignifiance », caractérisée naguère par Jacques Thibaut on va passer rapidement à la télévision à l'américaine,

dont le modèle est l'émission commerciale, vite faite, standard, peu coûteuse, reflet fidèle de la société de profit et de consommation, projetée entre deux messages publicitaires. Une libéralisation de façade — dans le domaine des mœurs notamment — correspondra à un asservissement total à l'idéologie de la grande bourgeoisie, telle qu'elle peut maintenant s'exprimer dans le « système V.G.E. »

LOURDES CONSEQUENCES. L'application de la loi entraîne des conséquences extrêmement graves pour le personnel de l'Office : changement d'affectation, de fonction, déclassement, mutations impliquant des changements de résidence, perte du droit de grève pour la quasi-totalité des agents, spoliation pour certains, licenciements pour d'autres et pour tous perte des droits acquis.

Dans l'immédiat, les premières victimes sont les fonctionnaires — 5 à 800 — renvoyés sans appel dans la fonction publique, les agents de la redevance — 1 100 — affectés dans un corps parallèle dépendant du ministère des Finances, les agents âgés de plus de 60 ans — 450 — mis en « position spéciale » : privés brutalement de leur travail ils vont perdre en moyenne 50 à 60 % de leur salaire, sans pouvoir s'inscrire au chômage ni retravailler à l'extérieur. En outre, tous les occasionnels, les pigistes à contrat à durée déterminée sont licenciés 3 à 400 licenciements sont déjà intervenus, 6 à 700 restent à régler.

La commission de répartition du personnel qui doit siéger à partir du 15 octobre répartira-t-elle tous les statutaires ? L'inquiétude règne... le décret d'application ne prévoit-il pas « l'éventualité d'un plan de dégageant » ?

Bientôt un livre blanc....

● La défense du « monopole », la lutte contre le démantèlement de l'ORTF, c'est bien. Mais est-ce une réponse suffisante à la politique du pouvoir ? C'est à partir de cette prise de conscience qu'un groupe de travail PSU composé pour les trois quarts de travailleurs de l'Office a entrepris de se constituer et de travaillera la rédaction d'un « Livre Blanc » sur l'audio-visuel.

Elargi aux sympathisants du parti, ce groupe joue le rôle d'une commission spécialisée : chacune de ses réunions commence par un tour d'horizon sur la situation à l'intérieur de l'Office et les intentions prêtées au gouvernement. Il peut préparer les interventions du Bureau national sur les problèmes de l'audiovisuel ; il est amené à représenter le parti aux instances collectives de la gauche. Mais s'est donné surtout pour tâche de réfléchir à l'articulation entre les problèmes syndicaux des personnels de l'Office et les questions que pose la création d'un service public de l'audiovisuel, dans le cadre d'une phase de transition vers le socialisme.

Le plan adopté pour le Livre Blanc reflète cette problématique : dans une première partie, il se propose de faire le bilan de la RTF puis de l'ORTF sous la cinquième république, en insistant sur la dernière réforme en date, celle qui fait disparaître l'Office ; dans une seconde partie, il veut tracer les grandes lignes d'un service public de l'audiovisuel (missions, moyens, organisation) ; enfin, il compte présenter et discuter les objectifs de lutte actuels, retenus à la fois dans la perspective de la défense des « acquis » et dans celle de l'évolution vers une réforme de gauche.